

Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 9

Décembre 2024

Sommaire

3	Editorial
4	Convocation
5-16	Budget de résultats 2025
17	Approbation des modifications du Règlement scolaire communal
18	Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)
19	Approbation de la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
20	Crédit pour l'assainissement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz
21	Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Forêt et le route de Givisiez
22	Annonces

Le mot de la Syndique

L'année 2024 touche à sa fin, marquée par de nombreux événements. Parmi eux, le début de la construction de la nouvelle halle multisports cet été, construction qui engendre pour la population quelques perturbations. Malgré les aléas, le chantier progresse bien, sans grandes surprises jusqu'à présent. Dans ce contexte, nous avons néanmoins réussi à organiser une belle fête, « Cormin vit sa bénichon », à laquelle vous avez été nombreux à participer. Un grand merci aux personnes qui, malgré les contraintes, ont orchestré cet événement avec succès.

Notre commune continue de croître sur le plan démographique. Ce printemps, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre 3000^e habitant, un cap symbolique, d'autant plus marquant que le 2000^e résident nous avait rejoints en 2006. Cette croissance témoigne de l'attractivité de notre village, mais elle pose également de nouveaux défis en matière de ressources et d'infrastructures.

Le Conseil communal a décidé de revoir sa politique de communication pour limiter les envois de tout-ménages. Désormais, un agenda semestriel vous sera transmis pour les événements organisés par nos différentes commissions. Les informations détaillées des manifestations seront disponibles sur notre site internet. Pour rester informés, vous pouvez également vous abonner à l'application iSarine, qui enverra des

rappels des événements une à deux semaines avant leur date.

La prochaine fête, tant attendue par les petits comme par les grands, est celle de la Saint-Nicolas en forêt, qui se tiendra le 8 décembre. Vous trouverez davantage de détails à ce sujet dans ce bulletin et sur notre site internet.

Un autre rendez-vous important est la prochaine Assemblée communale, fixée au 10 décembre à 19h30. En raison des travaux, celle-ci ne pourra se tenir dans la halle habituelle et se déroulera dans les locaux de l'Accueil extrascolaire. À l'ordre du jour: la présentation du budget 2025, deux investissements dans le domaine de l'eau, ainsi que les approbations des modifications du règlement scolaire, des statuts du CEFREN et de l'association des cycles d'orientation.

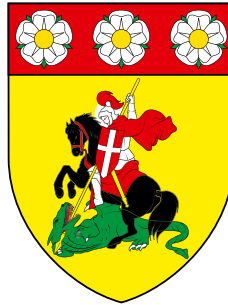
En cette fin d'année, nous souhaitons remercier chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre patience face aux changements en cours dans notre commune. Ensemble, nous continuons de bâtir un environnement qui répond aux besoins de tous. Nous espérons vous voir nombreux lors des événements à venir, notamment l'Assemblée communale, et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2025.

Anne-Elisabeth Nobs
Syndique

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens
actifs de la commune
de CORMINBOEUF sont
convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



**Mardi 10 décembre 2024,
à 19 h 30**
à l'Accueil extra-scolaire
(Impasse des Petits Poucets 1)
à Corminboeuf

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 14 mai 2024.**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
- 2. Budget 2025 et rapport de la commission financière**
 - 2.1** Budget de résultats
 - 2.2** Budget des investissements
- 3. Approbation des modifications du Règlement scolaire communal**
- 4. Modifications de statuts**
 - 4.1** Approbation des modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)
 - 4.2** Approbation de la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
- 5. Investissements**
 - 5.1** Crédit pour l'assainissement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz.
 - 5.2** Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Forêt et la route de Givisiez.
- 6. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.1 Budget de résultats 2025

Dans un contexte économique en perpétuel changement, notre commune doit adopter une gestion budgétaire proactive et responsable. Il est plus que jamais essentiel de faire des économies tout en maintenant la qualité des services pour nos citoyens.

Les charges du budget de résultats pour l'année 2025 s'élèvent à 16 923 625 francs et sont en augmentation de 373 580 francs comparativement à l'année dernière. Les revenus quant à eux se montent à 16 426 170 francs et enregistrent une hausse de 210 136 francs.

La population légale est passée à 2928 habitants.

Le budget 2025 présente un déficit de 497 455 francs, soit 3% des revenus. Cette perte sera couverte par les capitaux propres à disposition.

Le Conseil estime que ce déficit est acceptable pour un budget et fera tout son possible pour que les comptes soient équilibrés.

Les documents détaillés du budget sont à disposition sur le site internet de la commune ou sur demande au secrétariat communal.

Analyse du budget de résultats 2025

Le tableau ci-après représente une vue d'ensemble des charges et des revenus, en comparaison avec le budget 2024. Les écarts significatifs seront expliqués dans l'analyse par dicastère.

Dicastère	Budget 2025		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1 176 640	78 500	1 208 097	97 500
Ordre et sécurité publics, défense	501 400	66 000	490 130	68 000
Formation	5 695 182	659 240	5 625 555	590 000
Culture, sport et loisirs	728 079	35 500	703 436	40 000
Santé	1 458 130	10 000	1 429 770	10 000
Prévoyance sociale	1 836 740	83 500	1 840 430	93 500
Trafic et télécommunications	1 747 729	28 650	1 633 429	4 650
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 198 716	1 744 586	2 108 535	1 668 866
Economie publique	121 257	34 700	122 878	48 000
Finances impôts	1 459 752	13 685 494	1 387 785	13 595 518
TOTAUX	16 923 625	16 426 170	16 550 045	16 216 034
Résultat		497 455		334 011

0 Administration générale

Les charges salariales de ce dicastère sont en baisse de 6 000 francs en raison de la variation des EPT du personnel administratif.

L'introduction de l'eBill dès la fin 2024 permettra de diminuer les coûts des envois postaux. C'est un pas supplémentaire dans la digitalisation de notre Commune. Nous espérons que les Corminoises et les Corminois profiteront en nombre de cette nouvelle possibilité. Les frais de ports sont donc diminués de 5 000 francs.

Les frais de télécommunication tout comme les frais de poursuites, ont été adaptés selon les comptes 2023, ce qui engendre une charge supplémentaire de 12 000 francs.

Inversement, la charge de support et maintenance informatique, également adaptée selon les comptes 2023 présente une baisse de 15 000 francs.

Administration					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 176 640	78 500	1 208 097	97 500	1 130 292	60 541

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
1 098 140	1 110 597	1 069 751
Ecart en francs	-12 457	28 389
Ecart en %	-1.1%	2.5%

1 **Ordre et sécurité publics, défense**

La participation aux frais de la Police intercommunale est en hausse de 16 000 francs. Cette hausse est principalement liée aux charges salariales.

Il a été tenu compte d'un montant résiduel de 4 000 francs pour la finalisation du concept de stationnement.

La charge liée au Bataillon Sarine est inférieure de 6 000 francs en comparaison du budget 2024.

Les coûts du Service des Curatelles de la Sonnaz ont augmenté de 8 000 francs.

Ordre et sécurité publics, défense					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501 400	66 000	490 130	68 000	483 265	78 187

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
435 400	422 130	405 078
Ecart en francs	13 270	30 322
Ecart en %	3.1%	6.3%

2 Formation

Les charges liées à l'enseignement primaire sont en hausse de 18 000 francs, auxquelles s'ajoute un montant de 12 000 francs pour le cycle d'orientation.

L'ouverture de deux classes supplémentaires est prévue à l'automne 2025. La charge qui en découle engendre des frais de 20 000 francs pour l'achat de mobilier et matériel.

Le renouvellement du parc informatique a été conclu sous forme de leasing. La charge y relative est donc de 8 500 francs par an.

Le budget alloué aux excursions et camps est en baisse de 14 000 francs. Cela découle principalement de la nouvelle organisation du camp de ski.

Les frais du Conservatoire sont en baisse de 14 000 francs et dépendent directement du nombre d'élèves qui le fréquentent.

Le montant alloué aux charges d'entretien du bâtiment scolaire est inférieur de 30 000 francs.

La charge d'amortissement est également inférieure de 23 000 francs.

Pour l'accueil extra-scolaire, tenant compte de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, les charges salariales ont été adaptées de 39 000 francs. En contrepartie, la participation des parents a également été rectifiée avec une hausse estimée de 50 000 francs, tout comme le subventionnement cantonal supplémentaire de 10 000 francs à la suite de la création de nouvelles places d'accueil.

Formation					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 695 182	659 240	5 625 555	590 000	5 242 298	646 246

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
5 035 942	5 035 555	4 596 052
Ecart en francs	387	439 890
Ecart en %	0.0%	8.4%

À la suite des travaux pour la construction de la halle multisports, une partie des enfants prennent le repas de midi à la buvette du terrain de football. La charge supplémentaire pour le nettoyage est estimée à 8 000 francs.

Les charges liées à l'enseignement spécialisé sont quant à elles en augmentation de 32 000 francs.

3 Culte, sport et loisirs

La contribution à la bibliothèque intercommunale est en hausse de 14 000 francs. L'augmentation du nombre d'élèves nécessite un élargissement des horaires d'ouverture.

L'entretien des infrastructures sportives augmente de 35 000 francs (changement du tableau d'affichage des scores et réfection des grillages).

Compte tenu des travaux pour la halle multisports, la buvette et les locaux ne sont plus disponibles à la location, diminuant ainsi les recettes de 4 500 francs.

Il n'y aura pas de fête villageoise en 2025, le budget est ainsi allégé de 25 000 francs.

Culte, sport et loisirs					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
728 079	35 500	703 436	40 000	655 397	45 004

Evolution des charges nettes		
Budget 205	Budget 2024	Comptes 2023
692 579	663 436	610 393
Ecart en francs	29 143	82 186
Ecart en %	4.4%	12.5%

4 Santé

Composé essentiellement de charges liées, ce dicastère enregistre des variations significatives dans les comptes suivants :

- **EMS et foyers pour personnes âgées** : baisse de 9 000 francs
- **Soins ambulatoires** : hausse de 37 000 francs

Santé					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 458 130	10 000	1 429 770	10 000	1 210 617	11 281

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
1 448 130	1 419 770	1 199 336
Ecart en francs	28 360	248 794
Ecart en %	2.0%	20.6%

5 Prévoyance sociale

La participation aux institutions pour personnes handicapées a augmenté de 32 000 francs.

En collaboration avec ProSenectute, une commission Seniors a été constituée. Sa mission est de mettre en place des activités et des services complémentaires pour renforcer ou améliorer la qualité de vie des Seniors. Un montant de 6 000 francs est budgétisé.

Le mandat attribué à Reper pour la promotion du bien vivre ensemble n'est pas reconduit en 2025.

Les différentes subventions pour les structures d'accueil de jour (hors AES) sont en hausse de 10 000 francs.

Dans le domaine de l'aide sociale cantonale, la participation est supérieure de 23 000 francs.

Finalement, les charges d'assistance du Service Social Régional de la Sonnaz sont en baisse de 40 000 francs.

Prévoyance sociale					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 836 740	83 500	1 840 430	93 500	1 626 055	90 974

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
1 753 240	1 746 930	1 535 081
Ecart en francs	6 310	218 159
Ecart en %	0.4%	13.4%

6 Trafic et télécommunications

Le parc de véhicules et machines prend de l'âge. Des entretiens et dépannages sont plus fréquents. Les charges y relatives ont été adaptées selon les comptes 2023, ce qui engendre une augmentation de 10 000 francs.

Un budget complémentaire de 40 000 francs est alloué pour l'acquisition de machines, appareils et véhicules, principalement pour l'acquisition de matériel d'entretien.

Différentes interventions sont à prévoir sur le réseau routier. Nous avons augmenté le budget de 10 000 francs.

La charge liée du trafic régional et d'agglomération augmente de 18 000 francs.

Malgré la charge de travail supplémentaire, la vente des cartes journalières CFF sera toujours disponible à nos guichets.

Trafic et télécommunications					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 747 729	28 650	1 633 429	4 650	1 495 231	53 381

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
1 719 079	1 628 779	1 441 850
Ecart en francs	90 300	277 229
Ecart en %	5.5%	18.5%

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Un montant complémentaire de 40 000 francs a été budgétisé pour l'entretien du réseau d'eau potable et de 20 000 francs pour les eaux usées, principalement en cas d'interventions nécessaires lors de la construction de nouvelles habitations.

La contribution au Consortium des eaux enregistre une hausse significative de 55 000 francs, dont la moitié provient de la mise à jour du capital social. Le solde provient de l'excédent de charges découlant de l'exploitation. A noter que l'augmentation des charges provient du renouvellement des installations (amortissements et fonds pour les investissements futurs).

La participation à l'AESC pour l'épuration présente une baisse de 20 000 francs.

Dans le chapitre de l'eau potable, l'attribution au « fond spécial du maintien de la valeur » (FSMV) se monte à 191 159 francs et à 255 911 francs pour le chapitre des eaux usées.

Le financement spécial « équilibre du compte » également inscrit au bilan peut alors être utilisé pour d'éventuels déficits, ainsi pour 2025, un prélèvement de 119 650 francs est nécessaire pour l'eau potable et 151 060 francs pour les eaux usées.

Il est à noter que les réserves disponibles pour équilibrer les chapitres des eaux sont quasi dissoutes. A l'avenir, il sera nécessaire de prendre des mesures afin de garantir un taux de couverture de 100%.

Compte tenu de l'augmentation de la population, la taxe de base pour les déchets est augmentée de 10 000 francs.

Les charges du cercle d'inhumation sont en baisse de 14 000 francs.

Le montant dédié à la gestion des permis de construire a été augmenté de 20 000 francs.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 198 716	1 744 586	2 108 535	1 668 866	1 953 737	1 570 379

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
454 130	439 669	383 358
Ecart en francs	14 461	70 772
Ecart en %	3.3%	3.6%

8 Economie publique

Les charges nettes de ce dicastère sont en légère hausse.

Le montant des rétributions de l'énergie a été adapté selon les comptes 2023, soit une baisse de revenu de 10 000 francs.

Economie publique					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
121 257	34 700	122 878	48 000	122 415	36 975

Evolution des charges nettes		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
86 557	74 878	85 440
Ecart en francs	11 679	1 117
Ecart en %	15.6%	0.9%

9 Finances et impôts

La statistique fiscale établie par le Service cantonal des contributions fait part de nouvelles réjouissantes sur la fiscalité des personnes physiques. Le Conseil a opté cette année pour une politique plus réaliste et cela a permis d'adapter les recettes fiscales sur les personnes physiques qui sont en augmentation de 340 000 francs, y compris les impôts à la source.

La fiscalité des personnes morales est également en hausse de 150 000 francs, compte tenu de l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire communal.

Le montant de la contribution immobilière a été augmenté de 50 000 francs, pour tenir compte des nouvelles constructions.

Se basant sur les rentrées fiscales effectives de cette année, l'impôt sur les gains immobiliers a été augmenté de 50 000 francs. L'impôt sur les mutations a été diminué de 550 000 francs selon l'évolution actuelle.

Si le montant perçu pour la péréquation des besoins (revenus) reste stable, celui de la contribution à la péréquation des ressources (charges) augmente de 72 000 francs.

Le besoin en financement pour les travaux 2025 pour la halle multisports devrait être en partie couvert par la vente de terrain à la Route de l'innovation (RF 893). La baisse des taux permettra le renouvellement d'emprunts échus à de meilleures conditions, ainsi aucune charge supplémentaire n'est prévue.

Le montant provenant des DDP (droits de superficie distincts et permanents) a quant à lui été augmenté de 20 000 francs.

Finances et impôts					
Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 459 752	13 685 494	1 387 785	13 595 518	1 277 869	13 963 972

Evolution des revenus nets		
Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
12 225 742	12 207 733	12 686 103
Ecart en francs	18 009	-460 361
Ecart en %	0.2%	3.6%

3 Approbation des modifications du Règlement scolaire communal

Au mois de mai 2019, la DFAC (Direction de la Formation et des Affaires Culturelles, anciennement la DICS) informait les communes du canton de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la scolarité obligatoire (LS). En septembre de cette même année, le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) rédigé par le canton subissait les adaptations inhérentes à la nouvelle base légale.

Se basant sur les directives de la DFAC, le Conseil communal a dû procéder à une mise en conformité du règlement communal. Celui-ci a été soumis et approuvé par la DFAC.

La principale modification :

À la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (2C_206/2016), tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition des élèves, y compris les frais relatifs aux fournitures et aux activités scolaires (activités culturelles et sportives, excursions, camps etc.). Les parents ne peuvent être amenés à supporter plus que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires s'élevant, suivant l'âge de l'élève, à un montant entre 10 et 16 francs par jour.

Ainsi, l'Art. 5 relatif à la contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires est aboli.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée d'approuver les modifications du règlement scolaire.

Le texte complet du Règlement scolaire communal est publié sur le site www.corminboeuf.ch. Il est également disponible à l'administration communale où une copie vous est remise sur demande.

4.1 Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Contexte

Lors de sa séance du 23 mai 2023, l'Assemblée communale de Corminboeuf avait, sur proposition du Conseil communal, approuvé les modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français adoptées par l'Assemblée des délégués le 14 décembre 2022, à savoir : la nouvelle composition du comité de direction (art. 16 des statuts), une nouvelle clé de répartition des frais (art. 37) ainsi que l'augmentation de la limite d'endettement (art. 39).

Ces modifications n'ont toutefois pas pu entrer en vigueur, car elles n'ont pas trouvé la majorité requise des trois quarts des législatifs des communes membres représentant les trois quarts de la population. Ce refus étant essentiellement dû à la nouvelle clé de répartition, l'association a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier en renonçant à la modification de la clé de répartition des frais.

L'évolution des coûts de construction des deux projets en cours (l'assainissement du CO de Marly et la construction d'un nouveau CO à Givisiez) a, en outre, contraint l'association à revoir la limite d'endettement.

Modifications statutaires proposées

La composition du comité de direction (art. 16)

La proposition de modifier cet article reste inchangée : avec la construction d'un CO sur son

territoire, la commune de Givisiez devient en effet commune siège et elle a, à ce titre, droit à un représentant au sein du Comité de Direction.

Celui-ci passe ainsi de 12 à 13 membres.

La limite d'endettement (art. 39)

Les travaux d'assainissement du CO de Marly se révèlent bien plus complexes et onéreux que prévus et le CO de Givisiez fait face à des surcoûts liés à la fois au développement du projet et à la hausse substantielle de l'indice des prix de la construction.

Pour éviter toute surprise, le Comité de direction a dès lors proposé de relever la limite d'endettement non pas à 125 millions de francs comme proposé en 2022 mais à 150 millions de francs. Ces deux modifications des statuts ont été acceptées par l'Assemblée des délégués de l'association le 2 mai 2024.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale dès lors d'approuver la modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Les statuts sont publiés sur le site www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.

4.2 Approbation de la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

Les nouveaux statuts du CEFREN ont été approuvés par les Assemblées communales ou Conseils généraux des différentes communes membres jusqu'ici - dont Corminboeuf - au printemps de cette année 2024. C'était une étape nécessaire pour permettre l'entrée d'autres communes.

Un message très complet accompagné d'un comparatif et des statuts modifiés a été mis à votre disposition sur le site internet de la commune et les personnes qui l'ont souhaité en ont reçu une version papier.

Les modifications des statuts concernent :

- **Les nouveaux membres** (Art. 1), à savoir 8 communes ont demandé formellement leur adhésion au CEFREN sous réserve de l'approbation de leurs Assemblées communales ou Conseils généraux. Il s'agit (selon l'ordre des débits souscrits) des communes d'Avry, Neyruz, La Brillaz, Misery-Courtion, Cottens, Prez, Grolley et Hauterive.
- **Une nouvelle composition des organes décisionnels** (Art. 11 et 12), à savoir la représentation des communes au sein des deux organes de décisions que sont l'Assemblée des délégué-e-s et le Comité de direction, dans lesquels elles sont donc représentées en tenant compte des débits souscrits qu'elles possèdent.

Le Conseil communal de Corminboeuf recommande à l'Assemblée communale d'approuver la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

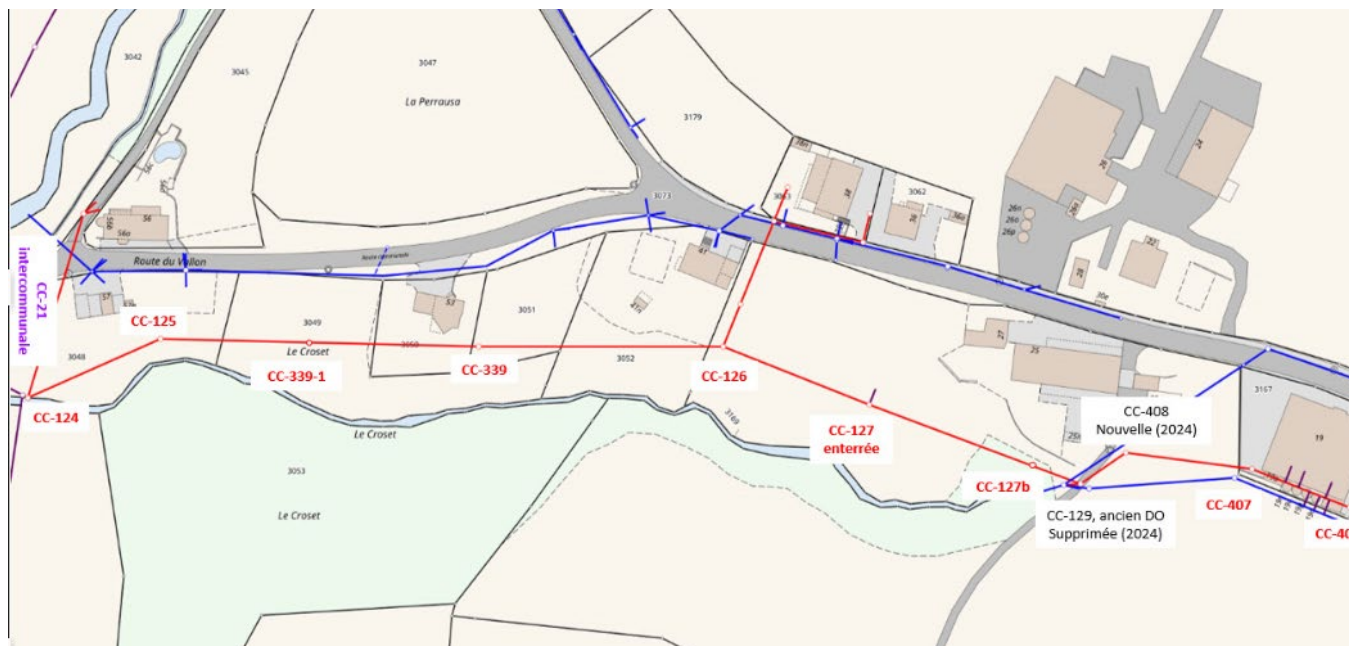
5.1 Crédit pour l'assainissement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz

Lors d'un contrôle caméra, il a été constaté que neuf chambres situées à Chésopelloz à intervalles réguliers entre l'entreprise Translait et le collecteur de l'AESC (Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz) sont en très mauvais état. On ne peut pas exclure que des eaux usées se répandent dans le terrain. Il est donc nécessaire de les remplacer le plus rapidement possible. Les collecteurs eux-mêmes, en fonte ou en PVC, sont en bon état.

Le coût des travaux à réaliser s'élève à CHF 120'000.00 TTC.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit de CHF 120'000.00 TTC pour le remplacement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz entre l'entreprise Translait, et le collecteur de l'AESC.

Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans.



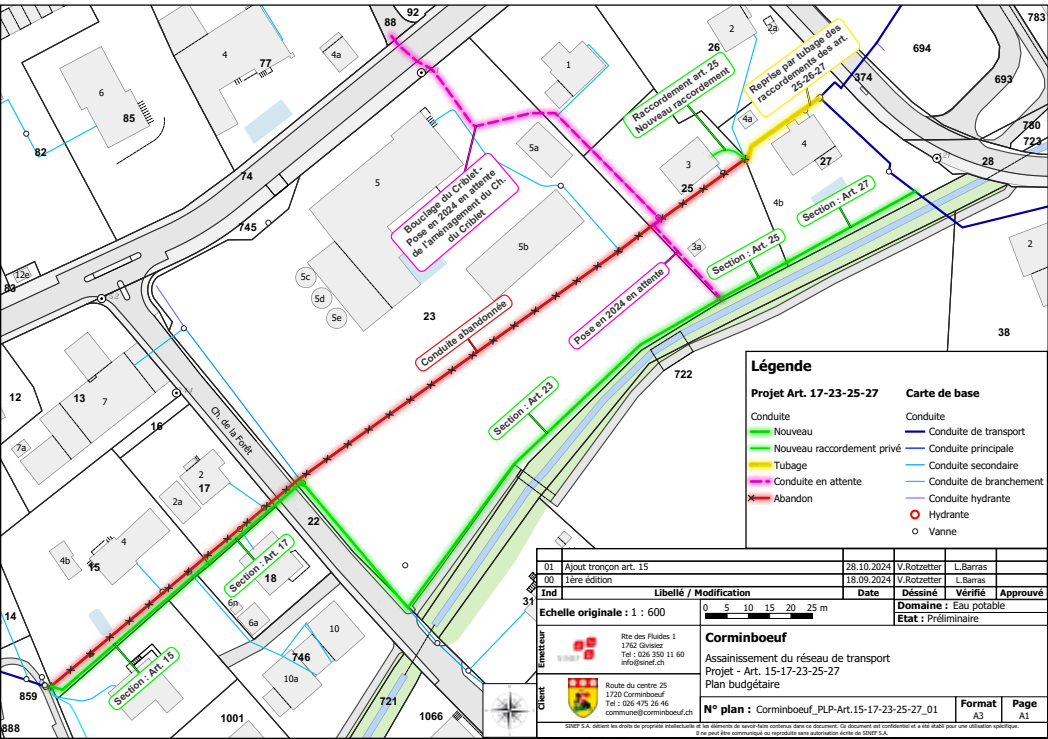
5.2 Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Forêt et la route de Givisiez

La conduite d'eau potable située entre les nouvelles constructions du bas du chemin de la Forêt et la route de Givisiez a été installée en 1966. En raison de son âge et de la construction de nouveaux immeubles elle doit être remplacée et déplacée.

Le devis estimatif des études et des travaux est de CHF 380'000.00 TTC

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit de CHF 380'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable située entre le bas du chemin de la Forêt et la route de Givisiez, le long des art. 15 à 27 RF.

Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 1,25% sur 80 ans.





Commune de
Corminbœuf

Réglez vos factures de manière électronique dès le 1^{er} janvier 2025

La commune vous permettra de payer vos factures directement sur internet à partir de 2025. Vous recevrez vos factures directement sur votre e-Banking et non plus par la poste. Tout sera au même endroit !

Quelques avantages :

- Contrôle à 100% : Contrôle total et aperçu transparent des paiements – à tout moment et n'importe où.
- Simple : Les paiements se font avec moins d'efforts et sans erreur.
- Gratuit : *eBill* est un service intégré directement dans votre e-Banking.
- Rapide : Seuls quelques clics suffisent à valider votre paiement.
- Sûr : *eBill* ne vous transmet que les paiements 100% fiables.
- Moins de papier : En recevant vos factures directement par e-Banking, vous favorisez la réduction de l'utilisation du papier.

Comment profiter de ce service ?

1. Connectez vous, comme d'habitude à votre e-Banking.
2. Recherchez *eBill* dans votre e-Banking et activez le service.
3. Vous pouvez ensuite choisir les émetteurs dont vous souhaitez recevoir la facture par *eBill*, parmi ces émetteurs vous trouverez la Commune de Corminboeuf.

Vous trouverez plus d'informations sur www.ebill.ch/fr.



Plus besoin de rechercher une information, elle vient à vous !

Retrouvez dès maintenant les dernières actualités de la commune de Corminboeuf sur l'application **iSarine** !

Simple, et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualités communales. Rappel de la date d'un événement communal, fermeture exceptionnelle d'une route, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction d'allumer des feux de forêts. En tout temps, vous serez informé par notification.

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à **iSarine** ! Vous pouvez télécharger **iSarine** sur l'App Store et le Google Play.



ENEZ ACCUEILLIR ST-NICOLAS...

... lors de son passage à Corminboeuf,

le dimanche 8 décembre 2024, dès 16h30,

à la cabane forestière de Verdilloud,

où du thé, du vin chaud et des friandises
vous seront offerts.

Merci de laisser votre voiture
au manège et de vous
rendre à pied à la cabane.

N'oubliez pas votre
lampe de poche et
votre tasse !

Les enfants sont sous la responsabilité des parents

Illustration de Fanny Dreyer



« Tu tires ou tu pointes ? »

La CorminBoule t'attend !

La société comprend env. 90 membres et serait contente de t'accueillir parmi nous.

Renseignements auprès de :

Claude Mindel: claudemindel@bluewin.ch

Patricia Supcik: patricia@supcik.net

Au plaisir de jouer avec toi sur nos pistes qui se trouvent au Centre sportif de Corminboeuf



Commune de
Corminbœuf



Commission seniors

La nouvelle Loi cantonale sur les Seniors (LSen), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016, indique que les communes doivent définir un concept pour l'intégration des seniors dans la société, la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences, ainsi que pour le maintien de leur autonomie. Le Conseil communal a donc décidé d'établir une collaboration avec Pro Senectute Fribourg afin de développer les mesures de son concept Seniors+.

Un atelier participatif a été organisé en juin 2022 afin que les seniors définissent leurs besoins et attentes. Pour y donner suite, la commune a invité en mars 2023 toute personne intéressée à une première rencontre avec Pro Senectute. Ainsi est né un groupe seniors comptant 14 membres, qui s'est réuni lors de 6 séances, et dont l'un des objectifs était de transformer ce groupe en commission seniors.

Au mois de juin 2024, le Conseil communal a décidé de suivre la recommandation du groupe et de constituer une commission seniors, laquelle suit les règlements et les façons de fonctionner des autres commissions communales.



La première réunion de la commission seniors a eu lieu le 3 septembre 2024 en présence de M. Boris Bek-Uzarov, Conseiller communal en charge du dicastère de la santé et du social.

Le rôle de la commission seniors est de proposer des mesures concrètes visant à améliorer le bien-être des seniors.

Composition de la commission seniors :

- **Co-président·e·s :**
Samuel Grenier et Catherine Papaux
- **Secrétaire :**
Christiane Becar
- **Membres :**
Brigitte Boré, Bernadette Doutaz, Claudine Guillet

La commission est encore à la recherche d'un ou d'une membre supplémentaire !

M. Boris Bek-Uzarov, Conseiller communal (076 476 24 68) est volontiers à votre disposition pour tout complément.

Concert

Choeur

Les 4 Saisons de Corminboeuf

En marche avec les Rois

**Dimanche 5 janvier 2025 à 17h
à l'Eglise de Grolley**

Direction artistique : Louis-Marc Crausaz

Direction : Florian Crausaz



2ème partie : Quatuor Chants mêlés

Entrée libre, collecte

Envie de **chanter** ?



**Nouveau programme,
équipe sympa**

Nous recrutons des
Basses, Ténors et Barytons!

Intéressé ? Viens sans engagement à
une **Répétition**
(chaque lundi de 20h15 à 22h15 à Corminboeuf).

Infos auprès du Directeur : 076 372 14 50 lmcausaz@gmail.com
ou de la Présidente : 079 795 64 36 catherine.gumy72@gmail.com

A bientôt !

Et n'oublie pas de nous suivre
www.choeur-les4saisons.ch



Gym-Hommes

Corminboeuf



Remise en forme

Renforcement musculaire

Souplesse

Endurance

En fonction de vos capacités physiques

Pour tous les âges, jeunes et moins jeunes

Sous la sympathique direction d'un maître de sport (formé ou en formation)

Le mardi de 18H15 à 19H10 à la halle polyvalente de Corminboeuf

Séance suivie, pour ceux qui le désirent, de quelques parties de volleyball (amateurs) jusqu'à 20H.

Les séances n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

D'autres activités de société sont organisées à côté des séances de gym (raquettes - grillades – fondue...)

De Corminboeuf, de Belfaux ou d'ailleurs, nous vous accueillons très volontiers pour une ou plusieurs séances d'essai.

Veuillez-vous annoncer chez :

Claude Mindel

claudemindel@bluewin.ch

076 380 29 35

ACTION DE LA CONFÉRENCE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Solidarité pour les familles en difficulté

Comme chaque année, la **Conférence de Saint-Vincent de Paul** organise, en décembre 2024, une **action de Noël** pour les familles des communes groupées auprès des paroisses de **Belfaux, Grolley et Courtion**, qui traversent momentanément des difficultés.

Dans cet esprit, nous offrons des **bons d'achat** dans des commerces locaux afin de soutenir ces familles pendant les fêtes.

Comment vous pouvez aider :

- **Dons en bons d'achat** ou en **espèces** sont les bienvenus.
- **Dépôt des dons** : Vous pouvez les déposer directement auprès du secrétariat de la cure de l'Unité Pastorale Sainte Trinité à Belfaux.
- **Virement bancaire** : Vous pouvez également verser vos dons sur le compte bancaire de la Conférence :

Banque Raiffeisen de Belfaux

IBAN : CH17 8080 8003 5975 5597 4

Si vous connaissez des familles en difficulté :

Merci de bien vouloir les signaler auprès de la cure de Belfaux au **026 475 11 40**, ou directement auprès du **président de la Conférence** au **079 446 19 90**.

Un grand merci pour votre soutien et votre générosité !

Conférence de Saint-Vincent de Paul

Un geste de solidarité pour un Noël plus serein pour tous.



Conduite en hiver

Prudence et pneus d'hiver

En hiver, jouez la sécurité en optant pour des pneus d'hiver et une conduite prudente. Suivez nos conseils pour arriver à bon port, même durant la saison hivernale.



Pour votre sécurité

- Montez vos pneus d'hiver en octobre et gardez-les jusqu'à Pâques.
- Contrôlez que la profondeur des profils est d'au moins 4 mm.
- Ôtez la neige et le givre de la voiture, même si cela prend du temps.
- Gardez plus de distance avec le véhicule devant vous et prévoyez un temps de trajet plus long.
- Retirez votre manteau avant de prendre le volant, car les vêtements épais réduisent le bon fonctionnement de la ceinture de sécurité.

Pneus d'hiver : profondeur des profils

Les profils de pneus doivent avoir une profondeur d'au moins 1,6 mm selon la loi suisse. Toutefois, une profondeur de profil de 4 mm est recommandée pour les pneus d'hiver, afin de garantir leur performance spécifique. Le [test de pneus d'hiver du TCS](#) fournit des informations détaillées sur ce à quoi il faut faire attention lors de l'achat.

Astuce : comment déterminer vous-même la profondeur de sculpture de vos pneus

Introduisez une pièce de deux francs Suisse dans les rainures de votre pneu. Si vous ne distinguez plus le socle de l'Helvetia, la profondeur de sculpture est suffisante. La sculpture a alors une profondeur d'environ 4 millimètres et vous êtes en sécurité. Répétez cet autocontrôle à plusieurs endroits autour du pneu et testez la profondeur de la sculpture non seulement au centre du pneu, mais aussi sur les rainures extérieures, là où le pneu est généralement le plus usé.



Les pneus toutes saisons ne sont pas une alternative fiable

Certes, les pneus toutes saisons ont été améliorés, mais ils n'en restent pas moins une solution de compromis. Ceux qui présentent de bonnes caractéristiques pour l'été laissent à désirer sur la neige. Inversement, ceux qui sont bons en hiver sont inadaptés en cas de fortes chaleurs. Ces pneus sont donc seulement une option pour les automobilistes prenant rarement le volant et qui peuvent renoncer à conduire leur véhicule lorsque les conditions sont mauvaises.



Police intercommunale

Information

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

Les pneus d'hiver ne remplacent pas une conduite adaptée

Les pneus d'hiver sont nécessaires en hiver, mais ils ne remplacent pas non plus une conduite adaptée aux conditions de route. Il faut s'attendre à une chaussée verglacée, notamment sur les ponts. En cas de neige, de verglas ou de chaussée humide, il est important de ralentir et de maintenir une distance suffisamment longue avec le véhicule précédent. Car la distance de freinage sur la neige peut être quatre fois plus longue que sur une chaussée sèche.



Dégager sa voiture et retirer son manteau

Libérez votre voiture complètement de la neige et du givre avant de prendre la route. N'oubliez pas le toit et les phares (avant et arrière), les vitres, le pare-brise et les rétroviseurs.

Vous aurez ainsi la vue libre et ne mettrez pas en danger les véhicules qui roulent derrière vous en faisant s'envoler de la neige ou des morceaux de glace. L'installation d'essuie-glaces doit, elle aussi, toujours être remplie de suffisamment d'eau de nettoyage appropriée pour l'hiver.

Encore une chose : une fois assis, retirez votre manteau. Car une [ceinture](#) pas assez serrée protège moins. En allumant le chauffage, vous aurez assez chaud.

Questions juridiques et décisions judiciaires

La loi suisse ne prescrit pas expressément le montage de pneus spécifiques en hiver. Toutefois, on risque l'amende, voire le retrait de permis si l'on roule avec des pneus non adaptés ou si l'on n'a pas dégagé sa voiture de la neige et du givre. Par ailleurs, l'assurance peut réduire ou refuser ses prestations en cas d'accident si le véhicule n'était pas suffisamment équipé.

Nos voisins français

Si vous allez en France, nous vous rappelons que dès le 1^{er} novembre 2024, seuls les pneumatiques 3PMSF seront admis en équivalence aux chaînes.

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » resteront possibles, mais les usagers devront, dans ce cas, détenir, en plus, des chaînes pour circuler du 1^{er} novembre au 31 mars dans les zones concernées par la mesure.

Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du « symbole alpin », illustré par une montagne à 3 pics contenant un flocon de neige.



Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police-intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



INVITATION

Le Manoir ainsi que La Paroisse de Givisiez et Granges-Paccot

vous invitent à participer à la crèche vivante dans la cour du Manoir

le samedi 21 décembre 2024 à 18h00

Après la célébration, les paroissiens sont invités à se rencontrer autour
d'une tasse de thé et d'un morceau de tresse !



Informations supplémentaires :

- **Parking** : il sera possible de vous parquer sur la place d'Affry sans contravention.
- **Cafétéria** : Pour des raisons de capacité, la cafétéria est réservée aux résidents de l'établissement.
- **Temps** : En cas de pluie, la messe sera célébrée à l'Eglise de Givisiez.

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch



Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Bulletin de commande BOIS DE FEU 2024-2025



Délai de livraison après réception de la
commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		



Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux
026 305 56 53 - www.forets-sarine.ch

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs
en chêne/mélèze/douglas massif
avec des bois issus de vos forêts



Prix indicatifs :

Banc en bois massif avec dossier, 250 cm 800.—

Table avec bancs incorporés, 250 cm 2'200.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 68.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 84.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 100.—

Plateaux et carrelets de chêne massif, diverses mesures



Commande de
mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet

www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez
Cédric Horner au 079 296 72 71





ST-NICOLAS : 7 DÉCEMBRE 2024

TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS

(ZONES 10 ET 11)

Toute la journée du 7 décembre, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg vous offrent la possibilité de circuler gratuitement en transports publics (train et bus) sur l'ensemble des zones 10 et 11.

Plus d'informations prochainement sur les sites web de l'Agglo et de la Ville de Fribourg



CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

**Vous travaillez
ENCORE**

**ils travaillent
DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE!**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE!**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117!**

policefr.ch





Administration communale
Route du Centre 25 • 1720 Corminboeuf
Tél. : 026 475 26 46
email : commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch